

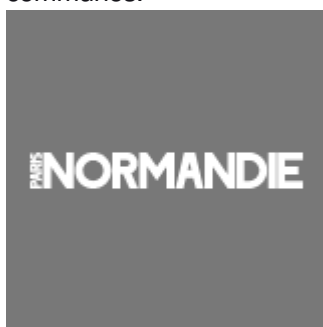
[paris-normandie.fr](https://www.paris-normandie.fr)

## Municipales 2026 à Honguemare-Guenouville : un scrutin pour une nouvelle école

Paris Normandie

4-5 minutes

À Honguemare-Guenouville, le maire sortant David Taurin brigue un second mandat avec un projet majeur : la création d'un groupe scolaire pour regrouper les classes aujourd'hui réparties sur trois communes.



Par la rédaction

Publié: 11 Mars 2026 à 14h14 Temps de lecture: 1 min

Le maire sortant, David Taurin, se représente avec un projet principal pour ce second mandat : un nouveau groupe scolaire.

Plus précisément, une école maternelle et primaire, un accueil périscolaire et une cantine. Ce projet est porté par la seule commune de Honguemare-Guenouville, mais il concerne également les communes voisines du Landin et de Barneville-sur-Seine, car toutes trois sont regroupées au sein du syndicat intercommunal à vocation scolaire.

Or, la situation actuelle n'est pas satisfaisante, ainsi que l'explique David Taurin : « *nous avons quatre classes à Honguemare, une classe au Landin et deux classes à Barneville* ». Sachant que la seule cantine pour tous ces élèves est à Honguemare. « *C'est un jeu de car le midi pour les élèves du Landin et de Barneville qui viennent manger à Honguemare avant de repartir en classe. Ce n'est pas satisfaisant pour le bien-être des enfants* », observe le maire de Honguemare.

D'où ce projet de rassembler sur un seul site ce qui est actuellement éparpillé sur trois. Pourquoi à Honguemare ? « Parce qu'on a le foncier », explique David Taurin. Et parce que ce groupe scolaire serait à proximité de l'échangeur autoroutier de Bourg-Achard qu'empruntent beaucoup de parents du secteur pour aller travailler à Rouen et sa région. Financièrement, le budget travaux est de 3,6 millions d'euros auxquels s'ajoutent « *les études, l'architecte et les aléas* », soit 4,8 à 5 millions d'€. Cette somme sera entièrement à la charge de Honguemare-Guenouville, mais par la suite les deux autres communes participeront aux frais de fonctionnement du groupe scolaire.